



Mise à jour du PLU avec le PPRI

Pièce n° 3-2a : plan de zonage au 1/10000

PLU approuvé par DCM le : 10 mai 2012
 Prescription du PPRI par arrêté préfectoral du : 20 février 2012
 Approbation du PPRI par arrêté préfectoral le : 17 avril 2013

Élaboré par



PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE P.L.U. :

- Limite de zone
- Emplacement réservé pour ouvrage public et installation d'intérêt général
- Section de route où la création d'accès nouveaux particuliers est interdite
- Intention de voirie
- Liaison piétonne
- Périmètre d'éloignement autour des limites du terrain de la station d'épuration (100m)
- Périmètre d'éloignement autour des limites du terrain de la station de lagunage (50m)
- Amendement DUPONT Marge de reculement des constructions à 75.00m de l'axe de la RN 9 - RN 113 (Article L111-1-4 du Code de l'urbanisme)
- Périmètre de la zone non aedificandi
- Périmètre de protection de l'ancienne décharge
- Périmètre de ZAD
- Périmètre de ZAC
- Règles architecturales particulières
- Espace boisé à conserver ou à créer
- Plantations à réaliser
- Limite haute de construction
- Patrimoine qui implique une attention particulière (cf règlement)
- Maison ou domaine déjà uniquement à vocation d'habitat

Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation approuvé le 17 avril 2013 :

- Zone rouge naturelle (Rn)
- Zone rouge de précaution (Rp)
- Zone bleue urbanisée (Bu)
- Zone de précaution (reste du territoire communal)

ZONES		surface en hectare
Urbaines :		
UAa	quartier historique du Plô	1.9
UAb	centre ancien	25.0
UDa	habitat individuel dense	16.2
UDb	habitat individuel moins dense	94.1
UDc	habitat individuel peu dense	2.6
UE	économique	16.2
A urbaniser :		
AU(1)	assainissement collectif	0.5
AU(2)	assainissement autonome	3.8
AUZ1	ZAC (secteur La Glacière)	13.4
AUZO	ZAC bloquée	13.4
AUE	ECONOMIQUE	7.8
AUE(2)	assainissement autonome	0.4
AUEa	Activité existante	7.0
AUL	LUDIQUE	6.0
AULa	abords salle Galabru	3.0
AULd	la Donadive	4.6
AULE	équipement	11.7
Agricoles :		
A	agricole	1815.7
A(1)	assainissement collectif	1.0
Ai	inondable*	665.0
Aé	équestre	19.1
Naturelles :		
Na	aires d'arrêt	3.5
Ni	inondable (village)*	0.4
Ne	Enserune	72.0
Nd	décharge	4.0
Ns	station d'épuration	3.5
Nb	boisement	192.7
Nf	Four à chaux (rétention)	4.5
Nj	jardins	1.4

* zone calée sur la carte d'aléa de janvier 2012

